

# ECOFI AGIR DEVELOPPEMENT DURABLE

## Prospectus simplifié

### Partie A statutaire

#### Présentation succincte

Code ISIN	FR0010642280
Dénomination	ECOFI AGIR DEVELOPPEMENT DURABLE
Forme juridique	FCP de droit français
Compartiment / nourricier	Néant
Société de gestion	ECOFI INVESTISSEMENTS
Dépositaire	CREDIT COOPERATIF
Conservateurs	CREDIT AGRICOLE TITRES (actifs autres que monétaires) CREDIT COOPERATIF (actifs monétaires)
Déléataire(s) Gestion comptable	GIE USCC (« Union des Sociétés du Crédit Coopératif »)
Commissaire aux comptes	MAZARS
Commercialisateur	ECOFI INVESTISSEMENTS - Groupe CREDIT COOPERATIF

#### Information concernant les placements et la gestion

Classification	OPCVM diversifié
OPCVM d'OPCVM	Jusqu'à 100 % de l'actif net

#### Objectif de gestion

Le FCP est géré dans l'optique de procurer sur un horizon de placement à moyen-long terme (5 ans), une optimisation de la performance d'un portefeuille diversifié géré selon des critères de développement durable ou socialement responsables, avec une dominante action orientée vers le développement durable.

#### Indicateur de référence

La politique de gestion étant discrétionnaire, l'orientation et l'exposition aux principaux risques de marchés peuvent varier de façon très significative au fil du temps. La gestion financière est donc totalement déconnectée de tout indicateur de référence. Toutefois, la performance du FCP pourra être comparée à celle de l'indice composite suivant :

60 % du MSCI WORLD INDEX converti en euro (clôture et dividendes réinvestis) + 40 % Eonia

L'indice MSCI WORLD INDEX converti en euro (dividendes réinvestis). Cet indice, représentatif du marché des actions internationales, est établi et diffusé par la société MSCI Barra.

L'indice EONIA correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque européen.

## Stratégie d'investissement

La stratégie de gestion est d'essence discrétionnaire et diversifiée avec une prépondérance en actions. Elle combine des investissements sur les marchés actions et obligataires en titres d'émetteurs sélectionnés sur la base des critères éthiques ou socialement responsable. L'OPCVM a également pour caractéristique de contribuer directement au financement d'acteurs non cotés de l'économie sociale ou environnementale à travers des investissements solidaires.

L'exposition **action** est obtenue à travers une sélection d'OPCVM français, coordonnés ou non, gérés ou promus par ECOFI INVESTISSEMENTS, appartenant aux classifications « actions » et gérés en vertu de principes éthiques ou des règles de l'investissement socialement responsable. L'exposition action est en permanence au moins égale à 60 % de l'actif au minimum. Elle s'appuie essentiellement sur le thème du développement durable.

Le portefeuille est également investi en direct en **obligations**, titres de créances négociables et instruments du marché monétaire libellés en euros émis par des Etats de la zone Euro ou par des entreprises privées. L'investissement sur ces mêmes classes d'actifs peut également être réalisé via des OPCVM de classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euros » ou « Monétaire euro ». Les émetteurs privés doivent bénéficier d'une notation ne pouvant être inférieure à « BBB- ». Les investissements résultent d'un processus de sélection des émetteurs privés propre à la société de gestion, dénommé « filtre éthique », qui s'appuie sur l'approche développée par l'agence de notation extra-financière française VIGEO. Au-delà de ce filtre, la gestion du portefeuille est réalisée de manière discrétionnaire. L'exclusivité est donnée aux émetteurs particulièrement respectueux de la gestion des ressources humaines, de l'environnement, des relations clients/fournisseurs et des droits de l'homme.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré est comprise entre « -1 » et « +5 », y compris les interventions sur les produits dérivés, étant précisé que la sensibilité représente la variation à la baisse de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt à la hausse.

Le fonds a pour particularité de contribuer à la dotation en moyens financiers de personnes morales françaises ou européennes non cotées ayant la qualité d'acteurs **solidaires** (agrément préfectoral spécifique). A titre illustratif, il peut s'agir d'organismes porteurs de projets à forte utilité sociale ou environnementale dont l'activité porte sur l'amélioration des processus environnementaux liés au développement durable (climat, efficacité énergétique, production d'énergie renouvelable, traitement des déchets, cycle de l'eau, biodiversité) ou sur l'aide au développement des relations Nord / Sud. Ces investissements solidaires représentent en permanence au moins 5 % et au plus 10 % du portefeuille. Ces investissements sont généralement réalisés en instruments de taux (plus rarement en actions), non cotés et non notés. Leur liquidité est faible. La rémunération attendue tient compte de l'objectif solidaire de ces émetteurs et est par nature inférieure à celle du marché.

La part des émetteurs français visés à l'article L. 3332-17-1 du code du travail représente quant à elle au moins 5 % de l'encours du FCP.

Du fait de la diversification internationale des actifs en portefeuille, les souscripteurs peuvent être soumis au risque de change.

L'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, français et étrangers, ou de gré à gré. En matière d'actions, les interventions ont pour but la couverture du portefeuille ou son exposition pour tirer parti des variations de marché (sans recherche de surexposition). En matière de taux, elles ont pour but l'ajustement de la sensibilité du portefeuille en ayant recours à des stratégies de couverture ou d'exposition (sans recherche de surexposition). L'ensemble de ces opérations est effectué dans la limite de l'engagement maximal d'une fois l'actif de l'OPCVM. Le suivi de l'engagement sur les instruments financiers à terme est calculé selon la méthode linéaire.

## Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

### Risques significatifs :

- le risque de gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents instruments financiers (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les instruments les plus performants, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative ;
- le risque action : risque d'une baisse de la valeur du portefeuille en raison de la baisse des marchés actions ;
- le risque sectoriel spécifique : quoique diversifié, les thèmes du développement durable représentent un risque spécifique pour l'OPCVM, susceptible de faire que les performances de la partie action du portefeuille s'écarte significativement de la performance des indices des marchés actions ;
- le risque de taux : risque de variation de la valeur des obligations et contrats de taux, et donc de baisse du portefeuille, provoquée par une variation des taux d'intérêt. L'expression de ce risque est la sensibilité du portefeuille, qui représente la variation de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, le risque du portefeuille est à la hausse des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est négative, le risque du portefeuille est à la baisse des taux ;
- le risque de perte en capital : l'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors du rachat ;
- le risque lié aux investissements solidaires :
  - i) par nature, les acteurs solidaires ne sont pas cotés et les instruments financiers qu'ils émettent sont peu liquides.
  - ii) ces instruments financiers sont émis à des conditions de rémunération inférieures à celles des entreprises commerciales, des critères particuliers d'analyse de nature extra-financière entrent en ligne de compte dans la décision d'investissement (prise en compte de la plus-value sociale et environnementale des activités de l'émetteur).
- risque de change : risque d'une baisse de la valeur du portefeuille provoquée par la variation des taux de change entre l'euro (devise dans laquelle l'OPCVM valorise ses actifs) et les monnaies étrangères dans lesquelles sont négociés les investissements, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Pour plus de détails sur les risques, il convient de se reporter aux mentions contenues dans la note détaillée de l'OPCVM.

**Garantie ou protection**

Néant

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

Le FCP s'adresse aux investisseurs de toutes natures : personnes physiques, personnes morales (entreprises, associations, institutionnels...), qui souhaitent combiner placement financier, à travers un support d'investissement collectif diversifié intervenant dans le domaine des investissements éthiques, socialement responsables ou solidaires, orientés vers le développement durable.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et sur un horizon de cinq ans mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du présent OPCVM.

La durée de placement recommandée est de cinq ans.

## Information sur les frais, commissions et la fiscalité

### Frais et commissions

- Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

*Commissions directes :*

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

*Commissions indirectes (frais des OPCVM dans lesquels le FCP peut investir) :*

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Maximum = 2,00 % Exonération pour les investissements faits par le fonds
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Maximum = 2,00 % Exonération pour les investissements faits par le fonds
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

- Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- une part des revenus des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres facturées à l'OPCVM aux conditions de marché.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

*Frais directs :*

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais, hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Maximum = 2,00 % TTC
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*Frais indirects (frais des OPCVM dans lesquels le FCP peut investir) :*

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais, hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Maximum = 2,00 % TTC
Commission de surperformance	Actif net	Maximum = 25 % TTC de la surperformance par rapport à l'indice de référence

Les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres sont réalisées aux conditions de marché. La rémunération des prises en pension profite à l'OPCVM, celle des mises en pension est à sa charge. La société de gestion ne percevant quant à elle aucune rémunération au titre de ces opérations.

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPCVM.

Pour toute information complémentaire, les souscripteurs peuvent se rapporter au rapport annuel de l'OPCVM ou à la partie B du prospectus simplifié.

## Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Le passage d'une catégorie de parts à une autre est assimilé à un rachat suivi d'une nouvelle souscription, et est soumis du point de vue fiscal au régime des plus ou moins-values.

---

## Informations d'ordre commercial

### Conditions de souscription et de rachat

La centralisation des ordres est effectuée chaque jour de bourse à Paris à 10H00 par l'établissement dépositaire :  
CREDIT COOPERATIF  
33, rue des 3 Fontanot  
92000 NANTERRE

Toutefois, l'OPCVM ne fait l'objet d'aucune centralisation des ordres de souscription et de rachat lors des jours fériés légaux en France.

Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés à cours inconnu, c'est-à-dire sur la base de la première valeur liquidative établie après l'exécution.

Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour de l'exécution de l'ordre correspondant. Elles sont effectuées en numéraire.

Les parts sont fractionnées en millièmes. Toutefois, la première souscription ne peut être inférieure à une part.

## Date de clôture de l'exercice

Les comptes annuels sont arrêtés le dernier jour de bourse de chaque mois de septembre.

## Affectation du résultat

Les résultats sont capitalisés.

## Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

La valeur liquidative est établie quotidiennement. Quand le jour d'établissement de la valeur liquidative est un jour férié en France, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré immédiatement précédent et porte la date dudit jour férié. Dans ce cas, la valeur liquidative intègre alors les intérêts courus jusqu'au dernier jour férié compris.

En outre, la valorisation de l'OPCVM peut ne pas être effectuée lorsqu'une majorité de lignes du portefeuille n'a pu être cotée du fait de la fermeture des marchés financiers sur lesquels les titres sont négociés.

Pendant la période comprise entre deux calculs de valeurs liquidatives exécutable (veille de jours fériés, notamment le 31 décembre), des valeurs indicatives (dites valeurs estimatives) peuvent être établies selon les modalités usuelles de valorisation du portefeuille. Ces valeurs estimatives font l'objet de la même diffusion que les valeurs liquidatives habituelles mais ne peuvent, à la différence de celles-ci, servir de base à l'exécution d'ordres de souscription et de rachat.

## Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, du dépositaire et du commercialisateur, notamment sur le site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr).

## Devise de libellé des parts

Code ISIN	Affectation des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Fractionnement	Première souscription minimale	Valeur d'origine
FR0010642280	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	En millièmes	Une part	50,00 €

## Date de création

L'OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le  
L'OPCVM a été créé le  
Sur la base d'une valeur de souscription égale à 50,00 €

18 décembre 2008  
29 décembre 2008

## Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients  
48, rue Notre Dame des Victoires - 75002 PARIS  
Tél : 01.44.88.39.00 - Fax : 01.44.88.39.29 – email : [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr)

Si nécessaire, des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la société de gestion ECOFI INVESTISSEMENTS et plus particulièrement auprès du service Clients.

Date de publication du prospectus :

**8 avril 2011**

Le site de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

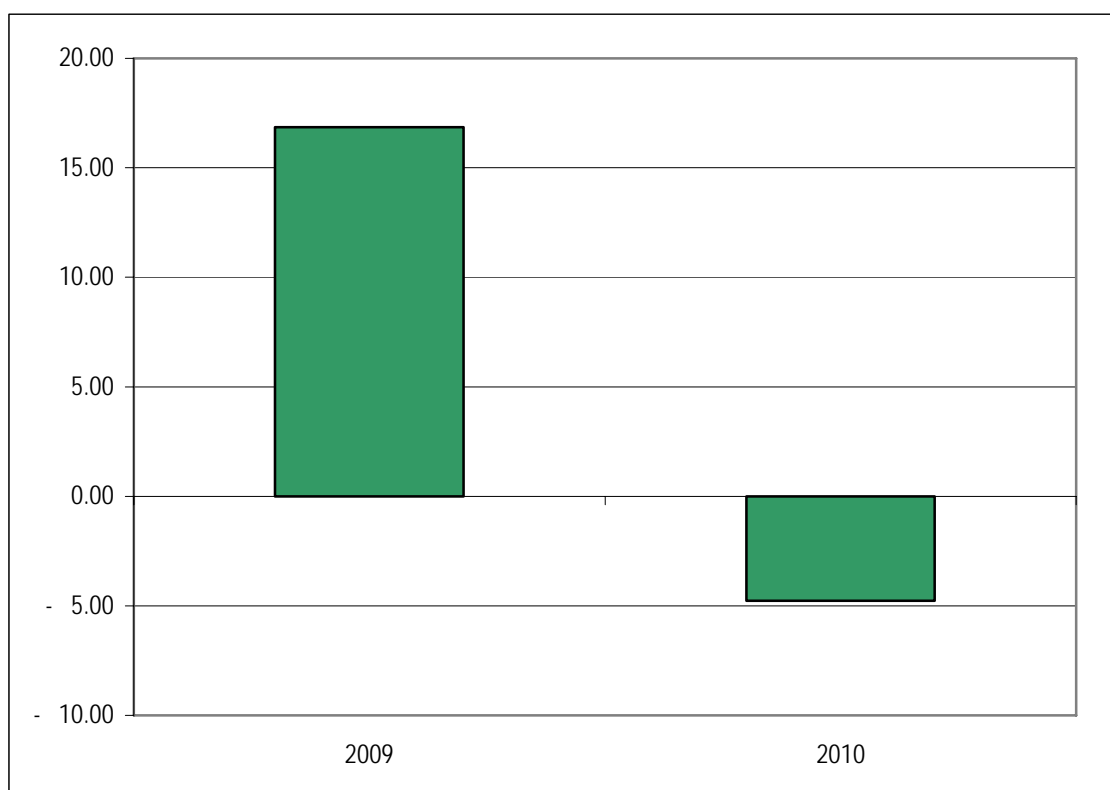
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

# ECOFI AGIR DEVELOPPEMENT DURABLE

## Prospectus simplifié

### Partie B statistique

#### Performances de l'OPCVM au 31 décembre 2010



Performances annualisées (selon la méthode actuarielle et revenus réinvestis)	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-4.77%		
Indice de référence	11.65%		

Indice de référence, indice composite : 60 % du MSCI WORLD INDEX converti en euros (clôture et dividendes réinvestis) + 40 % EONIA

**AVERTISSEMENT RELATIF AUX PERFORMANCES** : les chiffres cités ont trait à l'année écoulée. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011 (en %)

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>2,00</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>	<b>0,99</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,99
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commission de mouvement	
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>2,99</b>

### Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment des frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

### Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

### Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

## Information sur les transactions

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	7%
Obligations	5%
TCN	7%

### Commentaires :

- Les statistiques de transactions avec les sociétés liées sont établies sur la base des transactions réalisées par l'ensemble des OPCVM dont Ecofi Investissements est société de gestion statutaire.
- Le périmètre des sociétés liées a été défini de manière élargie incluant l'ensemble des entités du groupe Banque Populaire.
- Les opérations sur titres de créances négociables (TCN) ont été traitées avec le Crédit Coopératif pour près de 6,51%. Elles correspondent à des titres à court terme (moins de 3 mois) et ne portent pas sur des titres émis par le Crédit Coopératif. Dans un but de transparence, le courtage correspondant à ces opérations est supporté par la société de gestion et non pas par les OPCVM.

Dernière mise à jour en date du  
14 décembre 2011